

ICI ON AGIT POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES INONDATIONS

Syndicat mixte
Tarn-amont



**ET PRÉSERVER LES PERSONNES,
LES BIENS, L'ENVIRONNEMENT**

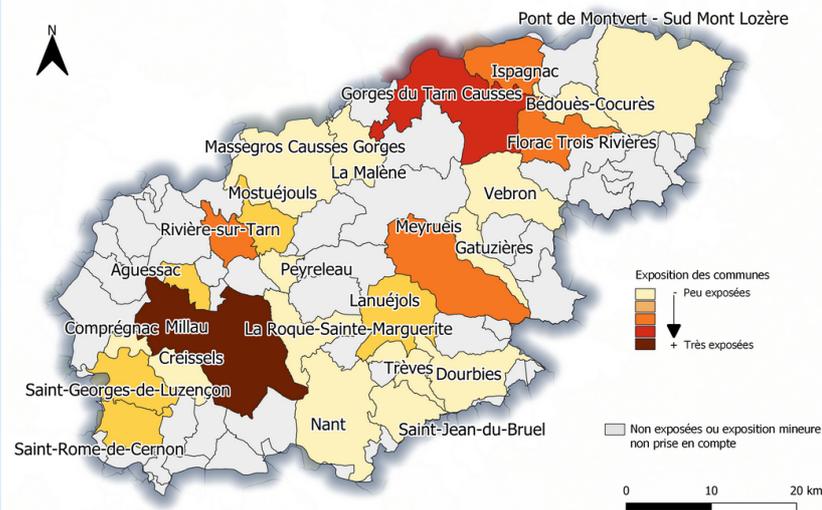
Mars 2023

Programme d'action et de prévention
des inondations du Tarn-amont 2024-2029

VERS UN TERRITOIRE MOINS VULNÉRABLE FACE AU RISQUE INONDATION

LE BASSIN DE RISQUE

Niveau d'exposition au risque inondation par commune



88 communes

45 000 habitants

+ de 5 700 habitants en zone inondable

Bassin versant* Tarn-amont : 2 600 km²

Réseau hydrographique principal : Tarn, Tarnon, Jonte, Dourbie, Lumensonesque, Cernon, Muse



Novembre 1994 - Le Béthuzon, dégâts après la crue à Meyrueis

Aveyron (12)

Aguessac
Castelnau-Pégayrols
Compeyre
Combrègnac
Creissels
Curan
La Bastide-Pradines
La Cavalerie
La Couvertoirade
La Cresse
La Roque-Sainte-Marguerite
Lapanouse-de-Cernon
L'Hospitalet-du-Larzac
Millau
Montjoux
Mostuéjols
Nant
Paulhe
Peyreleau
Rivière-sur-Tarn
Roquefort-sur-Soulzon
Saint-Affrique
Saint-André-de-Vézines

Saint-Beauzély
Sainte-Eulalie-de-Cernon
Saint-Georges-de-Luzençon
Saint-Jean-d'Alcapiès
Saint-Jean-du-Bruel
Saint-Jean-et-Saint-Paul
Saint-Laurent-de-Lévézou
Saint-Léons
Saint-Rome-de-Cernon
Saint-Rome-de-Tarn
Sauclières
Sévérac-d'Aveyron
Tournemire
Verrières
Veyreau
Vézins-de-Lévézou
Viala-du-Pas-de-Jaux

Gard (30)

Alzon
Arphy
Arrigas
Aumessas
Bréau-Mars

Causse-Bégon
Dourbies
Lanuéjols
Revens
Saint-André-de-Valborgne
Saint-Sauveur-Camprieu
Trèves
Val-d'Aigoual

Lozère (48)

Altier
Barre-des-Cévennes
Bassurels
Bédouès-Cocurès
Cans-et-Cévennes
Cassagnas
Cubièrettes
Florac-Trois-Rivières
Fraissinet-de-Fourques
Gatuzières
Gorges-du-Tarn-Causses
Hures-la-Parade
Ispagnac
La Canourgue

La Malène
Laval-du-Tarn
Le Pompidou
Le Rozier
Les Bondons
Mas-Saint-Chély
Massegros-Causses-Gorges
Meyrueis
Molezon
Mont-Lozère-et-Goulet
Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère
Pourcharesses
Rousses
Saint-André-de-Lancize
Saint-Étienne-du-Valdonnez
Saint-Germain-de-Calberte
Saint-Martin-de-Lansuscle
Saint-Pierre-des-Tripiers
Saint-Privat-de-Vallongue
Vébron
Vialas

* On désigne **bassin versant** un territoire irrigué par un même réseau hydrographique : la rivière, ses affluents, qui suivent en raison du relief une pente naturelle vers un même point.

Particularité du bassin versant du Tarn-amont : ses limites ne sont pas définies seulement par l'hydrographie, mais aussi par l'hydrogéologie, en l'occurrence le réseau karstique souterrain.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

L'aléa devient un risque lorsqu'il y a des enjeux et qu'il provoque des pertes ou des dommages (humains, matériels, environnementaux...).

Aléa
Phénomène naturel
d'inondation
+ ou - fort



Enjeu
Personnes, biens,
activités susceptibles
d'être inondés
+ ou - vulnérables



Risque
d'inondation
+ ou - critique



Quelques crues et inondations historiques



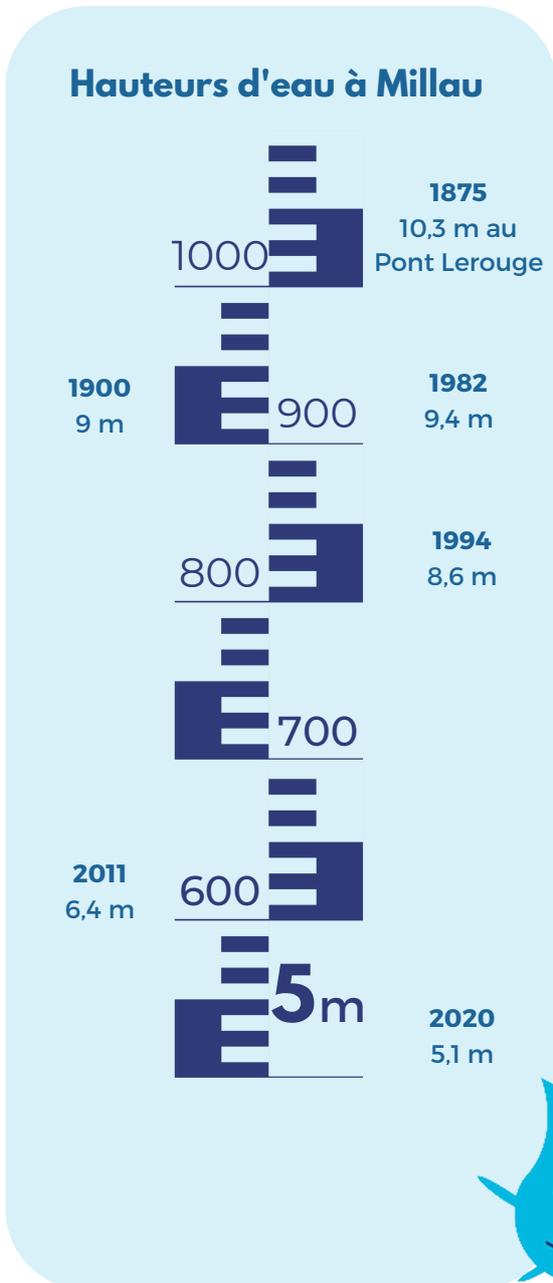
Crédit photo - Francis Fayet
Novembre 1982 - Le Tarn à Quézac



Novembre 2014 - Le Cernon, après la crue à St-Georges-de-Luzençon



Crédit photo - Roger Venica
Juin 2022 - Le Ladoux à Millau



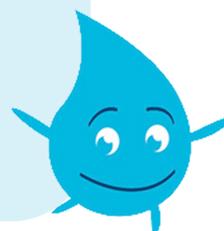
Crédit photo - Jean-Louis Rochier
Novembre 1982 - Le Tarn à Millau



Crédit photo - Jean-Paul Garriga
Novembre 1994 - La Jonte au Rozier



Juin 2020 - Le Tarn à Sainte-Énimie



MIEUX PRÉVENIR ET MIEUX AGIR FACE AU RISQUE INONDATION

UNE MISE EN ŒUVRE EN DEUX TEMPS

DÉFINITION - PRÉPARATION

I PAPI d'intention I



Acquérir des données

Les études de connaissance menées à l'échelle du bassin de risque concernent notamment le recensement des crues historiques (capitalisation et pose de repères de crues), la topographie du territoire, le fonctionnement hydraulique et l'analyse du risque inondation dans son ensemble.



Communiquer, se concerter

Comité de pilotage ou technique, groupes de travail, participation citoyenne... La concertation est au coeur de la démarche PAPI, pour que le programme soit porté et partagé par tous. La sensibilisation du grand public ainsi que l'information préventive ciblée (DICRIM*, etc.) jouent également un rôle majeur dans la prévention du risque.



Préparer la gestion du risque

L'engagement d'une réflexion autour des dispositifs de surveillance en cas de crues (réseau de mesure, système d'alerte...) et l'accompagnement à la gestion de crise (PCS**, plan de mise en sécurité) sont des exemples de préalables à la gestion du risque, tout comme les diagnostics individuels de vulnérabilité en zones inondables.

* Document d'information communal sur les risques majeurs

** Plan communal de sauvegarde



DÉPLOYER LE PROGRAMME DE PRÉVENTION

1

Sensibilisation

Cartographie interactive, outils pédagogiques, formations, repères de crues...

2

Surveillance et gestion de crise

Nouvelles stations de mesures, réponse des communes en cas de crise (PCS), exercices grandeur nature...

3

Gestion des écoulements et du ruissellement

Mesures agro-environnementales, protection en milieu urbain, solutions fondées sur la nature...

4

Réduction de la vulnérabilité

Diagnostics des bâtiments résidentiels, des entreprises, des campings et des bâtiments publics



Mieux connaître le territoire



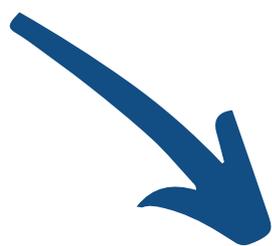
Communiquer Sensibiliser Former



Renforcer les dispositifs de prévision et de gestion des risques



Déployer un programme efficient

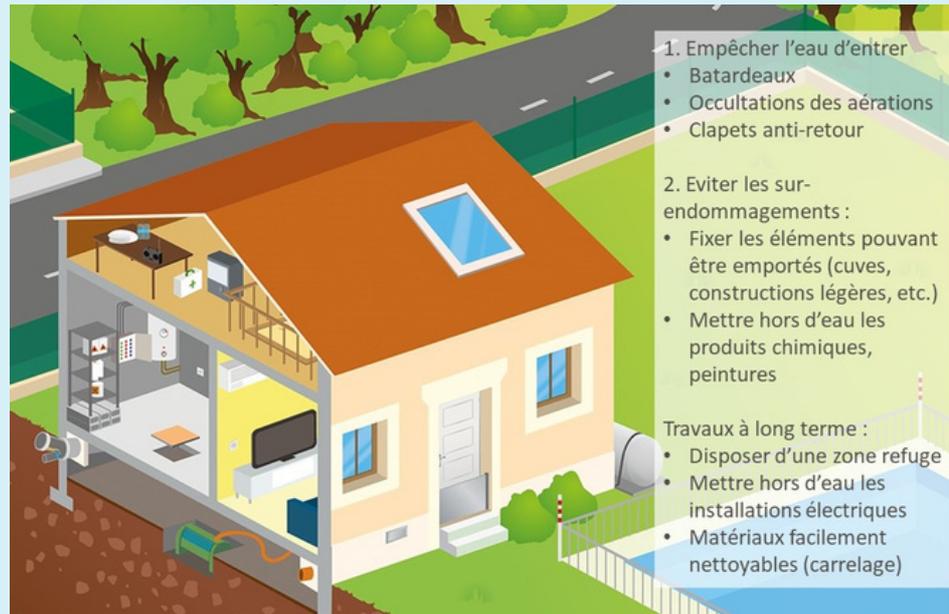


CONSTRUIRE UN PROGRAMME D' ACTIONS PARTAGÉES COMPRENANT

Des actions et des solutions de prévention contre les risques d'inondation



ZOOM SUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ



MISE EN OEUVRE

I PAPI complet I



RÉALISER LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION

Réduire la vulnérabilité et réorganiser

- les habitations
- les bâtiments publics
- les entreprises dont les campings

Un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments pour quoi faire ?

Le diagnostic de vulnérabilité est là pour aiguiller les propriétaires sur les mesures à prendre pour s'adapter au risque d'inondation : ne pas mettre en jeu les vies humaines, réduire les dégâts et le temps de retour à la normale.

Il est gratuit pour les propriétaires et donne accès à des financements de l'État pour la mise en œuvre des travaux (jusqu'à 80 %).



ZOOM SUR LA CULTURE DU RISQUE

Capitaliser les données sur les crues et conserver la mémoire des évènements passés

- Récolter et valoriser les témoignages de ceux qui ont vécu les évènements
- Installer de nouveaux repères de crues

En 2022, à l'occasion des 40 ans de la crue historique de 1982 à Millau, le Syndicat Tarn-amont a recueilli des témoignages de personnes ayant vécu cet évènement afin de transmettre la mémoire des crues...

Pour écouter ces enregistrements rendez vous sur le site www.tarn-amont.fr

LE PAPI TARN-AMONT EN CHIFFRES

LE PAPI D'INTENTION

Axes 1 → 6

Mise en œuvre 2019-2021

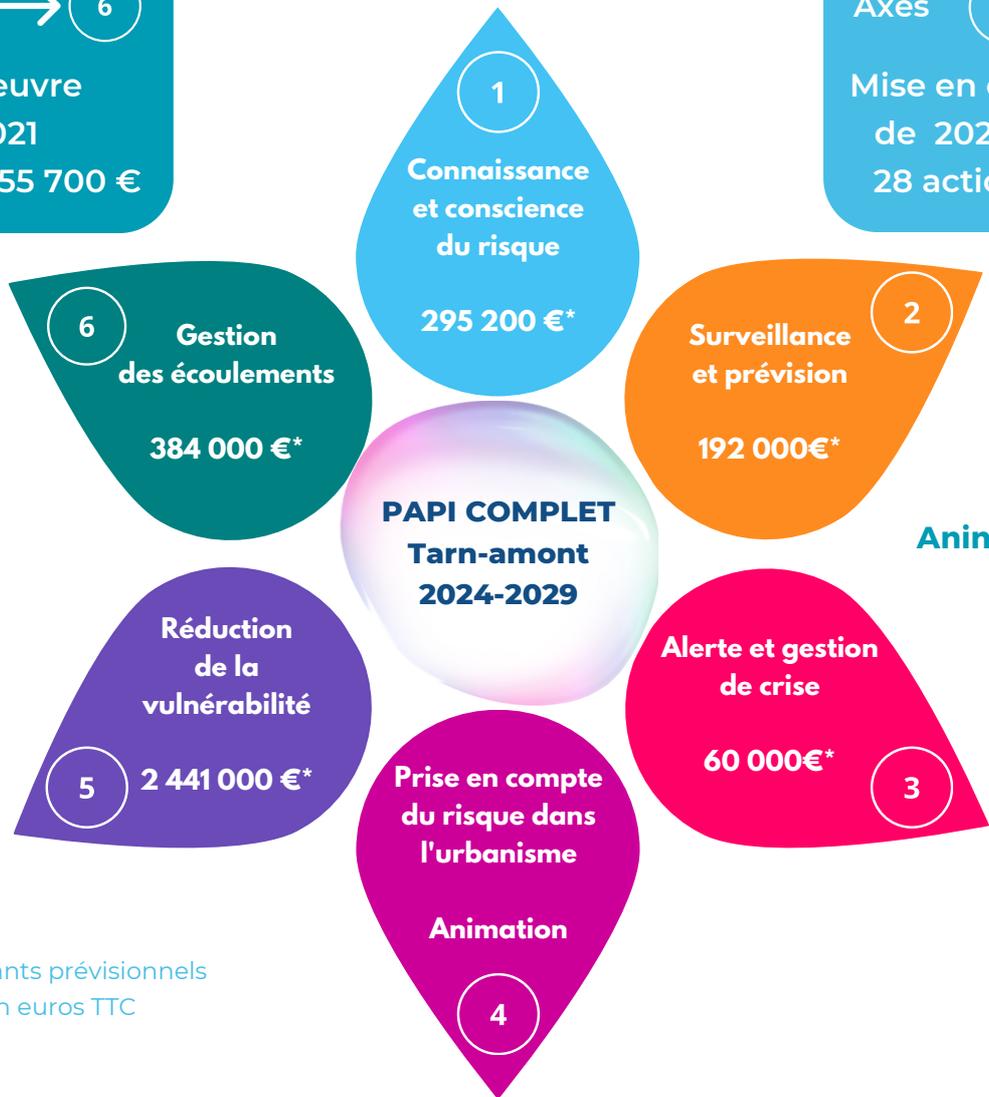
23 actions / 455 700 €

LE PAPI COMPLET

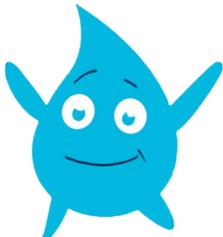
Axes 1 → 6

Mise en œuvre à partir de 2024 pour 6 ans

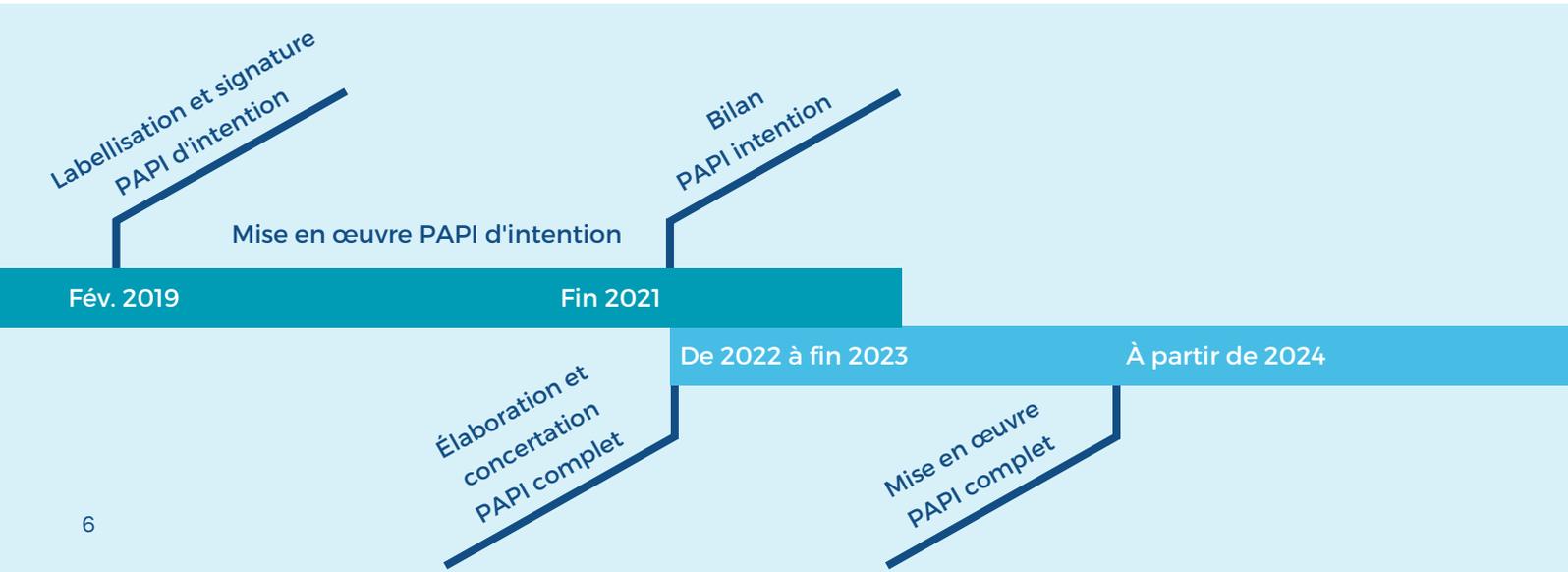
28 actions / 4,3 M€*



* Montants prévisionnels en euros TTC



LES ÉTAPES DU PROJET

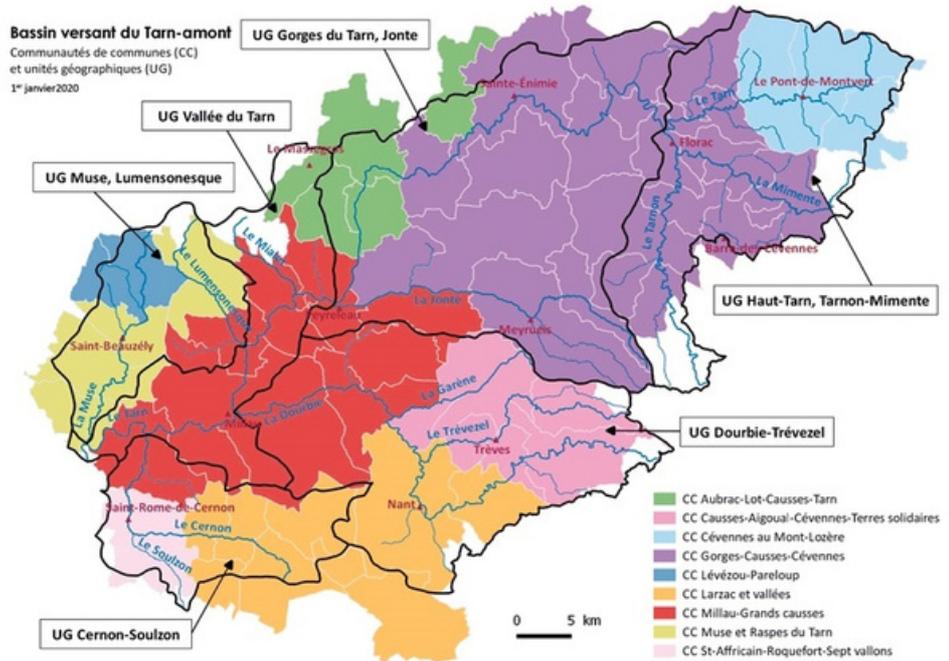


LE CADRE D'ACTION DU PAPI

Les communautés de communes du territoire ont choisi de créer le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont en avril 2018 afin d'assumer de manière collective et efficace leur compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi).

Un mot sur la taxe "gemapi"

"L'aquataxe" est un impôt local, plafonné à 40 euros par habitant et par an, que les communautés de communes peuvent choisir de lever pour financer leurs dépenses liées exclusivement à la compétence "gemapi". Lorsqu'une communauté de communes l'a transférée à un syndicat de bassin versant, elle lui reverse le produit de cette taxe, défini chaque année en fonction des actions menées : gestion de la ripisylve et des berges, protection contre les inondations, restauration des zones humides...



La Gemapi pour quoi ?

Pour concilier l'urbanisme, la prévention des inondations et la préservation du fonctionnement naturel des milieux aquatiques :

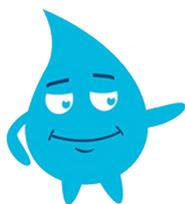
- l'entretien et la restauration de la ripisylve permet d'assurer la stabilité des berges tout en limitant la formation d'embâcles
- la préservation des zones humides permet de favoriser la biodiversité et de limiter les écoulements vers l'aval
- l'accompagnement des pratiques agricoles permet de limiter les ruissellements, l'érosion, et les sources de pollutions vers les cours d'eau



LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE PAPI

Le Syndicat mixte du bassin Tarn-amont est la structure porteuse du PAPI. Elle pilote le projet de manière collective avec les acteurs du territoire :

- Acteurs institutionnels : services de l'État (Préfectures, Sous-préfectures, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Directions régionales des territoires (et de la mer) de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère), Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, collectivités (88 communes, 9 Communautés de communes membres du syndicat), Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Grands Causses.
- Représentants d'usagers : organisations professionnelles (chambres consulaires), associations, usagers de la rivière (association des riverains du Tarn et de la Dourbie), etc.
- Acteurs du tourisme : Fédération de l'hôtellerie de plein air, campings, offices de tourisme, porteur de l'opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et causses, etc.



Retrouvez les documents du PAPI complet
sur le site www.tarn-amont.fr

Des actions rendues possibles grâce au soutien financier des partenaires



Opération soutenue par l'État



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

et les communautés de
communes membres du Syndicat
et les communes du Tarn-amont

Au fait, connaissez-vous les missions du Syndicat Tarn-amont ?



Fonctionnalités et
milieux naturels



Prévention
inondation



Conciliation
des usages de loisirs
liés à l'eau



Quantité et qualité
de l'eau



Sensibilisation et
concertation

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

04 66 48 47 95 _ contact@tarn-amont.fr

Sainte-Énimie 48210 Gorges-du-Tarn-Causse

Antenne : Millau